



DIRECTION  
DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU

PÔLE D'ÉVALUATION  
DE LA JUSTICE CIVILE

# STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018*



**Septembre 2018 - Caroline MOREAU -**



# STATISTIQUE SUR LA PROFESSION D'AVOCAT

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018*

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS</b>	3
<b>AVERTISSEMENT</b>	5
<b>1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018</b> .....	10
1.1 Les avocats inscrits au barreau.....	10
1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département .....	11
1.3 Proportion de femmes.....	13
1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées .....	16
1.5 Evolution 2008-2018 du nombre d'avocats.....	17
1.6 Les avocats honoraires.....	19
<b>2. LES MODES D'EXERCICE</b> .....	20
<b>3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE</b> .....	28
<b>4. LES SOCIETES DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE</b> .....	32
<b>5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION</b> .....	33
<b>6. LES AVOCATS ETRANGERS</b> .....	35
6.1 La répartition géographique des avocats étrangers.....	35
6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français.	36
6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine.....	39
<b>7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER</b> .....	39
<b>8. LES BUREAUX SECONDAIRES</b> .....	41
<i>ANNEXE 1 : Tableaux statistiques</i> .....	42
<i>ANNEXE 2 : Source statistique</i> .....	99
<i>ANNEXE 3 : Questionnaire 2018</i> .....	101

## RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

### □ **NOMBRE D'AVOCATS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **66 958** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national contre 48 461 dix ans plus tôt (+38%). Avec 28 145 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total.

La profession d'avocat poursuit sa féminisation. En 2009, la proportion de femmes dépasse pour la première fois celle des hommes. Elle atteint en 2018, 55,6% contre 49,9% dix ans auparavant.

### □ **LES MODES D'EXERCICE**

En 2018, plus d'un tiers des avocats exercent à titre individuel (36%). 59% se partagent de manière égale entre ceux exerçant en qualité d'associé et ceux exerçant en qualité de collaborateur. Les salariés représentent 4,4%.

Le profil du barreau de Paris est différent puisque la majorité des avocats exercent en qualité de collaborateurs (40%). Dans les autres barreaux, cette proportion n'atteint que 21,8% en moyenne.

### □ **LES GROUPEMENTS D'EXERCICE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, on compte 9 337 groupements d'exercice, contre 5 572 en 2008. Les sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL, y compris SELEURL) arrivent en première position avec 54% des groupements, suivies par les sociétés civiles professionnelles (SCP) – 23% - et les associations – 13% -.

Cette répartition s'est beaucoup modifiée au cours de la dernière décennie. Le nombre de SELARL a été multiplié par 2,3 étant passé de 2 224 à 5 057 entre les années 2008 et 2018, tandis que celui des SCP est resté stable – autour de 2 200.

Seulement 56 sociétés pluri-professionnelles ont été recensées, soit 0,6% de l'ensemble des sociétés. Dans la grande majorité des cas il s'agit de SELARL.

### □ **LES MENTIONS DE SPECIALISATION**

L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 8 266 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. Plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq mentions. Le droit du travail arrive en première position, représentant 18% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,3%), du droit des sociétés (9,4%), du droit de la sécurité sociale (8,8%) et enfin du droit de la famille et des personnes (8,5%).

#### □ **LES AVOCATS ETRANGERS**

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 333 avocats étrangers sont inscrits à un barreau français, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 800). Avec 3,3% des avocats étrangers, le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (78).*

*Parmi les 2 333 avocats étrangers recensés en 2018, 1 153 sont originaires d'un pays de l'Union européenne (49,4%), pour la plus grande part d'Allemagne (9%) et du Royaume-Uni (8,7%). Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (28,5%) et d'Amérique du Nord (8%).*

#### □ **LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER**

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 731 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger. La quasi-totalité d'entre eux sont inscrits au barreau de Paris (94%).*

#### □ **LES BUREAUX SECONDAIRES**

*Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 48% entre 2008 et 2018, passant de 861 à 1 277.*

## AVERTISSEMENT

*Pour toutes les données d'évolution, les statistiques des barreaux supprimés ont été agrégées à celles de leur barreau de rattachement.*

*En 2015, les statistiques des barreaux de Saumur, Tulle et Saint-Gaudens ont été réintégrées, suite à la réouverture de ces juridictions, au 1<sup>er</sup> septembre 2014.*

*Le nom des barreaux retenu dans les tableaux statistiques de cette étude est celui validé par le CNB dans le cadre de la communication électronique.*

### Liste de correspondance de noms des barreaux

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
<b>ABBEVILLE</b>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<b>AMIENS</b>		
AGEN	AGEN			
AIX-en-PROVENCE	AIX-en-PROVENCE			
AJACCIO	AJACCIO			
ALBERTVILLE	ALBERTVILLE			
ALBI	ALBI			
ALENCON	ALENCON			
ALES	ALES			
AMIENS	AMIENS			
ANGERS	ANGERS			
ANGOULEME	CHARENTE			
ANNECY	ANNECY			
ARGENTAN	ARGENTAN			
ARRAS	ARRAS			
AUCH	AUCH		<b>GERS</b>	
AURILLAC	AURILLAC			
AUXERRE	AUXERRE			
AVESNES-sur-HELPE	AVESNES-sur-HELPE			
AVIGNON	AVIGNON			
<b>AVRANCHES</b>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<b>COUTANCES</b>		
BASSE-TERRE	GUADELOUPE			
BASTIA	BASTIA			
BAYONNE	BAYONNE			
BEAUVAIS	BEAUVAIS			
BELFORT	BELFORT			
<b>BELLEY</b>	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	<b>AIN</b>		
BERGERAC	BERGERAC			
<b>BERNAY</b>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<b>EVREUX</b>		
BESANCON	BESANCON			
BETHUNE	BETHUNE			



Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
EVREUX	EURE		EVREUX	
EVRY	ESSONNE			
FOIX	FOIX		ARIEGE	
FONTAINEBLEAU	FONTAINEBLEAU			
FORT-de-FRANCE	FORT-de-FRANCE		MARTINIQUE	
GAP	HAUTES-ALPES			
GRASSE	GRASSE			
GRENOBLE	GRENOBLE			
GUERET	CREUSE			
<i>GUINGAMP</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-BRIEUC</i>		
<i>HAZEBROUCK</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>DUNKERQUE</i>		
LA ROCHELLE	LA ROCHELLE - ROCHEFORT		LA ROCHELLE	
LA ROCHE-sur-YON	LA ROCHE-SUR-YON			
LAON	LAON			
LAVAL	LAVAL			
LE HAVRE	LE HAVRE			
LE MANS	LE MANS			
LE PUY-en-VELAY	LE PUY-en-VELAY		HAUTE LOIRE	
LES SABLES-d'OLONNE	LES SABLES- D'OLONNE			
LIBOURNE	LIBOURNE			
LILLE	LILLE			
LIMOGES	LIMOGES			
LISIEUX	LISIEUX			
LONS-le-SAUNIER	JURA			
LORIENT	LORIENT			
<i>LURE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>HAUTE-SAONE</i>		
LYON	LYON			
MACON	MACON		MACON- CHAROLLES	
<i>MARMANDE</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>AGEN</i>		
MARSEILLE	MARSEILLE			
MAYOTTE	MAYOTTE			
MEAUX	MEAUX			
MELUN	MELUN			
MENDE	LOZERE			
METZ	METZ			
MEUSE	MEUSE			
<i>MILLAU</i>	<i>Supprimé à compter du 1/10/2009</i>	<i>AVEYRON</i>		
MONTARGIS	MONTARGIS			
MONTAUBAN	MONTAUBAN		TARN-ET- GARONNE	
MONTBELIARD	MONTBELIARD			
<i>MONTBRISON</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>SAINT-ETIENNE</i>		
MONT-de-MARSAN	MONT-de-MARSAN			
MONTLUCON	MONTLUCON			
MONTPELLIER	MONTPELLIER			
<i>MORLAIX</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>BREST</i>		



Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
MOULINS MULHOUSE NANCY NANTERRE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT NOUMEA (TPI) ORLEANS PAPEETE (TPI) PARIS PAU PERIGUEUX	MOULINS MULHOUSE NANCY HAUTS DE SEINE NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES NIORT - BRESSUIRE NOUMEA ORLEANS PAPEETE PARIS PAU PERIGUEUX		DEUX-SEVRES NOUVELLE CALEDONIE  POLYNESIE	
PERONNE	<i>Supprimé à compter du 1/07/2010</i>	AMIENS		
PERPIGNAN POITIERS PONTOISE PRIVAS QUIMPER REIMS RENNES	PYRENEES ORIENTALES POITIERS VAL D'OISE ARDECHE QUIMPER REIMS RENNES			
RIOM	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	CLERMONT- FERRAND		
ROANNE	ROANNE			
ROCHEFORT	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	LA ROCHELLE		
RODEZ ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION	AVEYRON ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-DENIS REUNION			
SAINT-DIE	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	EPINAL		
SAINTES SAINT-ETIENNE	SAINTES SAINT-ETIENNE			
SAINT-GAUDENS	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	TOULOUSE		SAINT- GAUDENS
SAINT-MALO SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE (REUNION) SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES	SAINT-MALO - DINAN SAINT-NAZAIRE SAINT-OMER SAINT-PIERRE REUNION SAINT-QUENTIN SARREGUEMINES		SAINT-MALO	
SAUMUR	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	ANGERS		SAUMUR
SAVERNE SENLIS	SAVERNE SENLIS			

Barreau avant réforme (jusqu'en 2010)	Barreau après réforme (de 2011 à 2013)	Barreau de rattachement	Barreau à partir de 2014	Réouverture en septembre 2014
SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS TROYES	SENS SOISSONS STRASBOURG TARASCON TARBES THONVILLE THONON-les-BAINS TOULON TOULOUSE TOURS AUBE			
<i>TULLE-USSEL</i>	<i>Supprimé à compter du 1/01/2011</i>	<i>CORREZE</i>		<b>TULLE</b>
VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES VESOUL VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE	VALENCE VALENCIENNES VANNES VERSAILLES HAUTE-SAONE VIENNE VILLEFRANCHE-sur- SAONE			

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **66 958** avocats ont été recensés sur l'ensemble du territoire national.

## 1. NOMBRE D'AVOCATS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

### 1.1 Les avocats inscrits au barreau

- **Trois barreaux concentrent la moitié des avocats**

Les deux tiers des avocats sont répartis sur douze barreaux. Avec plus de 28 000 avocats, le barreau de Paris concentre à lui seul 42% de l'effectif total. Les trois barreaux suivants (Lyon, Hauts de Seine et Marseille) totalisent 7 529 avocats (11%). Cet effectif, très inférieur à celui du barreau de Paris, témoigne de l'importance du poids de ce dernier dans l'ensemble - **Tableau 1** -.

**Tableau 1**  
**Nombre total d'avocats inscrits au barreau**  
**Douze barreaux concentrent les deux tiers des avocats**

Barreau	Nombre total d'avocats au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>66 958</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	28 145	42,0	42,0
LYON	3 178	4,7	46,8
HAUTS DE SEINE	2 227	3,3	50,1
MARSEILLE	2 124	3,2	53,3
TOULOUSE	1 583	2,4	55,6
BORDEAUX	1 575	2,4	58,0
LILLE	1 212	1,8	59,8
MONTPELLIER	1 088	1,6	61,4
NICE	1 048	1,6	63,0
NANTES	1 019	1,5	64,5
STRASBOURG	956	1,4	65,9
AIX-en-PROVENCE	808	1,2	67,2

*Les statistiques détaillées sur le nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A1).*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

- **Une majorité de barreaux de petite taille**

Dans plus de la moitié des barreaux, le nombre d'avocats est inférieur à cent (86 barreaux) et dans seulement dix-neuf barreaux, il est supérieur à cinq cents. Les écarts de taille sont considérables variant de 28 145 pour le barreau de Paris à 17 pour ceux de la Lozère et Saint-Gaudens - **Tableau 2** -.

**Tableau 2**  
**Répartition des barreaux selon leur taille au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Taille des barreaux (nombre d'avocats)	Nombre de barreaux	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>	<b>100,0</b>	
Moins de 50	39	23,8	23,8
De 50 à 99	47	28,7	52,4
De 100 à 249	39	23,8	76,2
De 250 à 499	20	12,2	88,4
De 500 à 999	9	5,5	93,9
De 1 000 à 3 178	9	5,5	99,4
28 145 (PARIS)	1	0,6	100,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

## 1.2 Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département

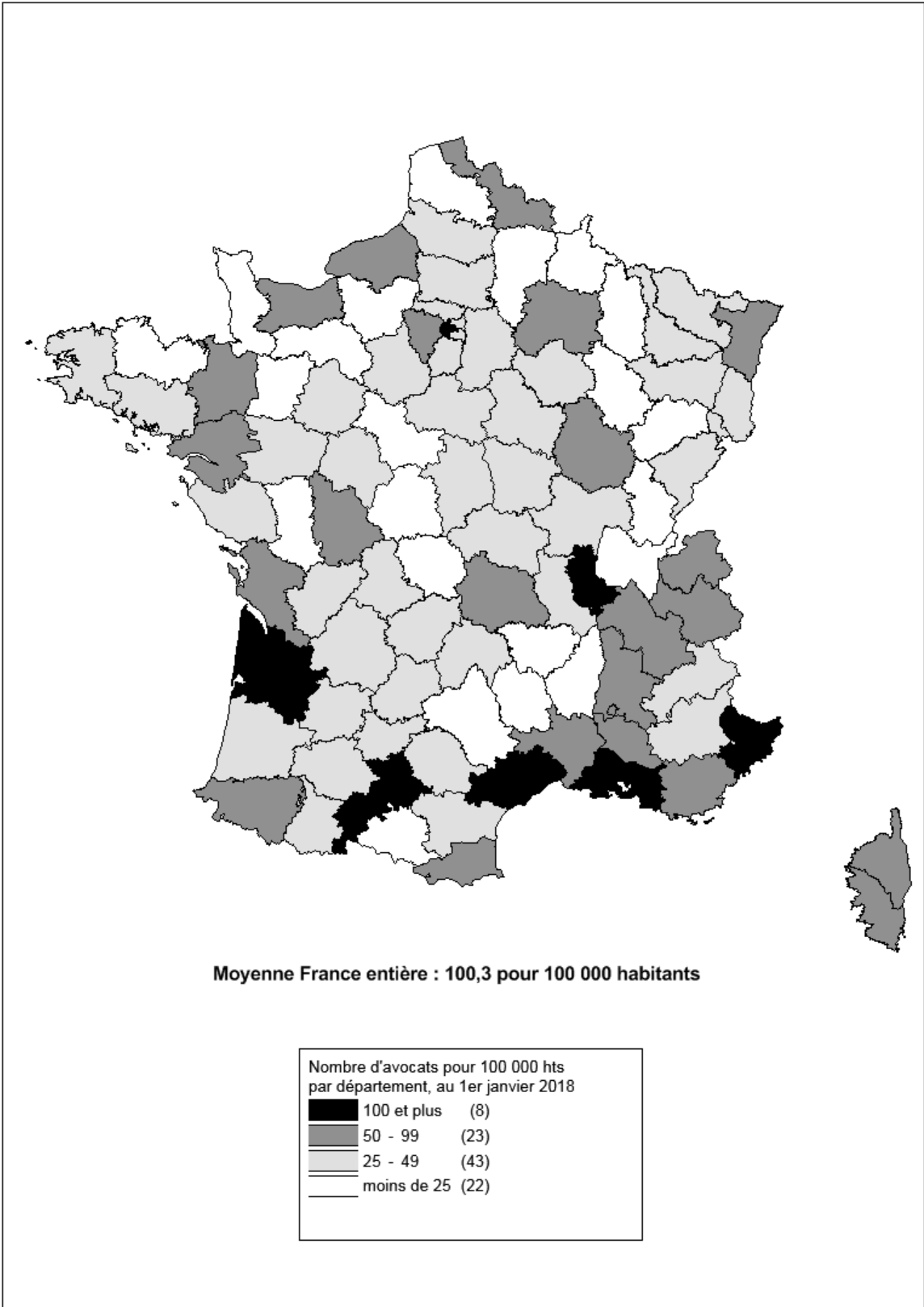
Le taux d'avocats par habitant a été calculé en rapportant le nombre d'avocats au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la population totale recensée en 2016<sup>1</sup>.

Au niveau national, on compte 100,3 avocats pour 100 000 habitants en moyenne, mais ce taux varie beaucoup d'un département à l'autre. Les valeurs extrêmes concernent les départements de Paris et de la Meuse où l'on relève respectivement des taux de 1 279 et 11 pour 100 000 - **Figure 1** -.

Sur l'ensemble des départements français, huit seulement présentent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Six sont situés dans le sud de la France, deux en région parisienne (Barreaux de Paris et des Hauts de Seine) - **Tableau 3** -.

<sup>1</sup> Source : INSEE, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2016).

**Figure 1 - Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département (2018)**



**Tableau 3**  
**Taux d'avocat pour 100 000 habitants dans les huit départements où ces taux sont supérieurs à la moyenne nationale**

Département	Population 2016	Nombre d'avocats au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Taux pour 100 000 habitants
<b>TOTAL FRANCE ENTIERE</b>	<b>66 725 826</b>	<b>66 958</b>	<b>100,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>64 099 423</b>	<b>65 834</b>	<b>102,7</b>
<i>dont :</i>			
PARIS	2 199 842	28 145	1 279,4
RHONE	1 840 803	3 230	175,5
ALPES-MARITIMES	1 083 835	1 662	153,3
BOUCHES-DU-RHONE	2 025 355	3 013	148,8
HAUTS-DE-SEINE	1 607 604	2 227	138,5
HAUTE-GARONNE	1 355 856	1 600	118,0
HERAULT	1 136 956	1 256	110,5
GIRONDE	1 566 842	1 641	104,7

*Les statistiques détaillées par département sont présentées en annexe 1 tableau A2.*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-" et I.N.S.E.E, Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2016).*

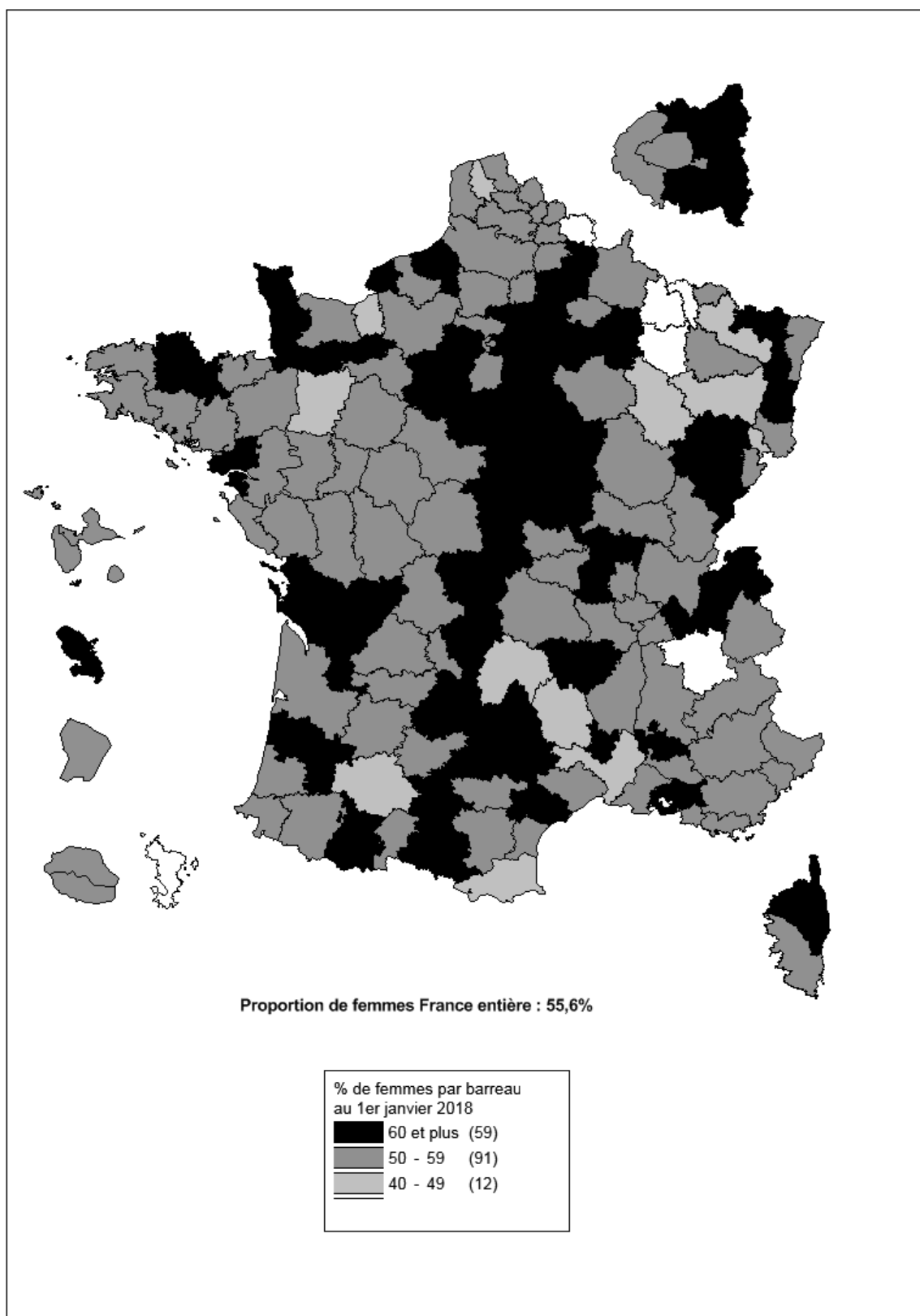
Dans la moitié des départements, le taux d'avocat par habitant atteint 36 pour 100 000 et dans les trois quarts d'entre eux, il se situe autour de 56 pour 100 000. Les taux les plus faibles sont observés devant les départements de la Meuse (11), de la Haute-Saône (13) et de Mayotte (13).

### 1.3 Proportion de femmes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les femmes représentent 55,6% de l'ensemble des avocats (37 258 contre 29 700 hommes). Cette proportion varie notablement d'un barreau à l'autre. Parmi les douze plus grands barreaux, elle atteint un maximum à Aix-en-Provence avec 62,6% (506 femmes pour 808 avocats), et un minimum devant le barreau de Nice avec 51,2% (537 femmes pour 1 048 avocats).

Le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes dans cent quarante trois barreaux, soit 87% d'entre eux - **Figure 2** -. La proportion de femmes est indépendante de la taille des barreaux. En effet, certains barreaux de petite taille comptent une majorité de femmes ; c'est le cas par exemple du barreau de la Haute-Saône dans lequel cette proportion atteint un maximum : 73,3% (22 femmes pour 30 avocats). A l'inverse, d'autres barreaux comptent une faible proportion de femmes, tel que celui de la Meuse où elles ne représentent que 33%.

**Figure 2 - Proportion de femmes par barreau (%)  
(2018)**



Les deux tiers des avocates se répartissent sur douze barreaux dont 40,6% se situent dans le seul barreau de Paris -**Tableau 4** -.

**Tableau 4**  
**Nombre et proportion de femmes par barreau**  
***Douze barreaux concentrent les deux tiers des femmes***

Barreau	Nombre total d'avocats	Nombre de femmes			Proportion de femmes (%)
		Nombre	%	Cumul	
<b>TOTAL</b>	<b>66 958</b>	<b>37 258</b>	<b>100,0</b>		<b>55,6</b>
<i>dont :</i>					
PARIS	28 145	15 120	40,6	40,6	53,7
LYON	3 178	1 805	4,8	45,4	56,8
HAUTS DE SEINE	2 227	1 268	3,4	48,8	56,9
MARSEILLE	2 124	1 156	3,1	51,9	54,4
TOULOUSE	1 583	960	2,6	54,5	60,6
BORDEAUX	1 575	929	2,5	57,0	59,0
LILLE	1 212	647	1,7	58,7	53,4
MONTPELLIER	1 088	642	1,7	60,5	59,0
NANTES	1 019	602	1,6	62,1	59,1
STRASBOURG	956	538	1,4	63,5	56,3
NICE	1 048	537	1,4	65,0	51,2
VERSAILLES	783	531	1,4	66,4	67,8

*Les statistiques détaillées sur la proportion de femmes par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A3).*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

Comparée aux autres professions judiciaires et juridiques réglementées, la profession d'avocat est la seule qui compte une majorité de femmes. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la proportion de femmes des autres professions varie de 43% pour les notaires à 24,6% pour les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Pour les autres, cette proportion atteint 38,4% pour les greffiers des tribunaux de commerce, 36,1% pour les huissiers de justice et 26,4% pour les commissaires-priseurs judiciaires<sup>2</sup> - **Tableau 5** -.

<sup>2</sup> Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017 -.



## 1.4 Les avocats : une population plus jeune que les autres professions judiciaires et juridiques réglementées

En moyenne, les avocats en exercice ont 43,9 ans (47,1 ans pour les hommes et 41,5 ans pour les femmes). Comparée aux officiers publics et ministériels, la profession d'avocat est plus jeune. En effet, les notaires, pourtant les plus jeunes parmi ces professions, ont en moyenne 46,8 ans, soit 3 ans de plus que les avocats. Les huissiers ont en moyenne, 48,1 ans. Les greffiers des tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs judiciaires ont pour leur part un âge moyen intermédiaire – respectivement de 50,1 ans et 51,3 ans-. Enfin, les plus âgés sont les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avec un âge moyen de 54,7 ans - **Tableau 5** -.

**Tableau 5**  
**Nombre et âge moyen des avocats et des officiers publics et ministériels**  
**- % de femmes -**

Professions	Nombre	% de femmes	Age moyen		
			Total	Hommes	Femmes
<b>Avocats*</b>	<b>66 958</b>	<b>55,6</b>	<b>43,9</b>	<b>47,1</b>	<b>41,5</b>
<b>Ensemble des OPM**</b>	<b>15 899</b>	<b>41,0</b>	<b>47,3</b>	<b>49,1</b>	<b>44,7</b>
Notaires	11 931	43,0	46,8	48,6	44,5
Huissiers de justice	3 251	36,1	48,1	50,0	44,6
Commissaires-priseurs judiciaires	363	26,4	51,3	52,3	48,3
Greffiers des tribunaux de commerce	232	38,4	50,1	51,0	49,9
Avocats aux Conseils	122	24,6	54,7	55,4	52,7

Sources : \*Pour l'âge moyen : CNBF- Rapport d'activité 2016 (Statistiques au 31 décembre 2016), \*\*Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1er janvier 2018

Dans l'ensemble des professions judiciaires et juridiques réglementées, les femmes sont plus jeunes que les hommes, de 5,6 ans pour les avocats et de 4,4 ans pour les OPM.

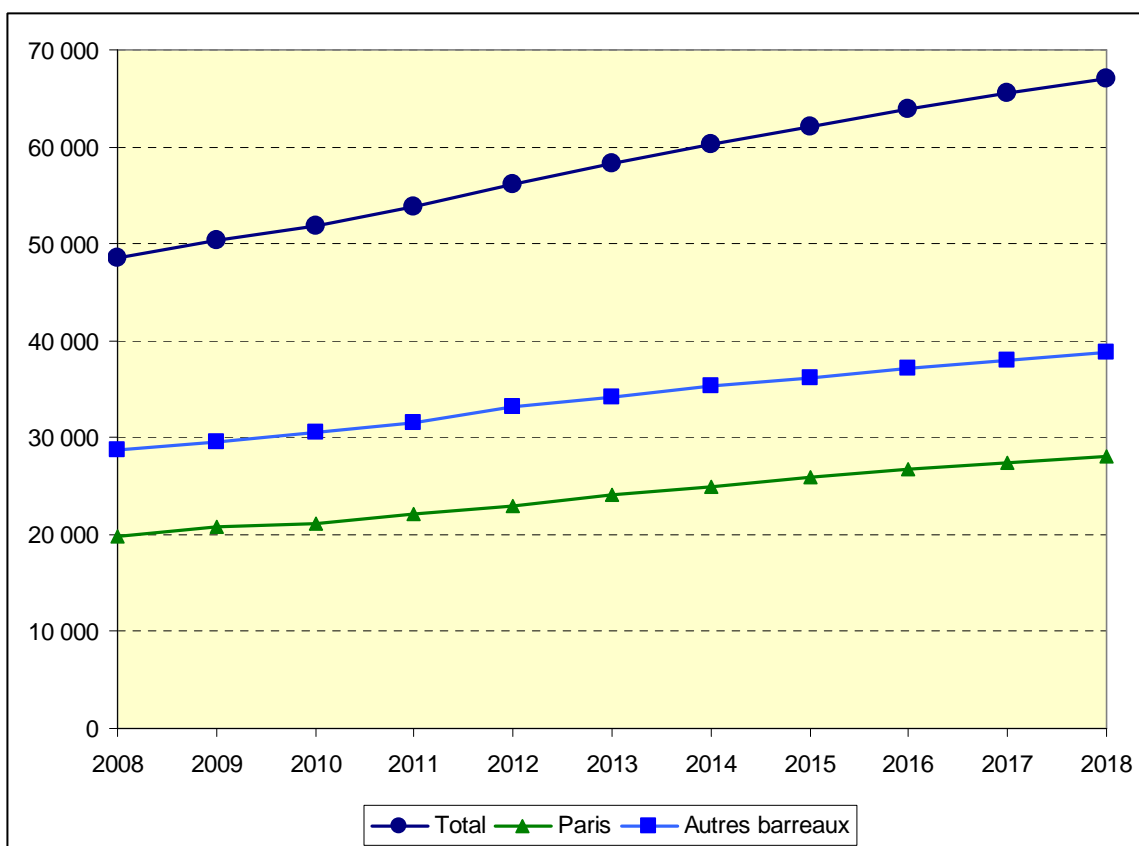
## 1.5 Evolution 2008-2018 du nombre d'avocats

Entre 2008 et 2018, la population totale des avocats s'est accrue de 38,2%, passant de 48 461 à 66 958 - **Figure 3** -.

Les effectifs ont augmenté dans 148 barreaux, ils ont diminué dans neuf autres et sont restés stables dans les trois derniers.

Le barreau de Paris a largement contribué à l'augmentation de l'effectif total. En effet, sur les 18 497 avocats supplémentaires recensés sur l'ensemble du territoire, 8 382 sont inscrits au barreau de Paris. Il contribue ainsi à la hausse totale enregistrée entre 2008 et 2018, à hauteur de 45%. Avec près de 1 150 avocats de plus, le barreau de Lyon n'y contribue qu'à hauteur de 6% - **Tableau 6** -.

**Figure 3**  
**Evolution du nombre d'avocats entre 2008 et 2018**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat – situation au 1er janvier 2018-"

Les effectifs des douze plus grands barreaux ont tous augmenté entre 2008 et 2018. L'accroissement relatif le plus important concerne le barreau de Nantes qui compte 430 avocats supplémentaires (+73%), suivi par celui de Lyon (+56,5%). - **voir annexe 1, tableau A4** -.

Enfin, c'est essentiellement devant les barreaux de petite taille que les variations sont les plus marquées. La plus forte augmentation concerne le barreau de Libourne (+83,3%) étant passé de 36 à 66 avocats.

**Tableau 6**  
**Nombre d'avocats supplémentaires et contribution à la hausse totale**  
**enregistrée entre 2008 et 2018**

Barreau	Nombre d'avocats supplémentaires	Contribution à la hausse (%)
<b>TOTAL</b>	<b>18 497</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>		
PARIS	8 382	45,3
LYON	1 147	6,2
MARSEILLE	635	3,4
BORDEAUX	552	3,0
TOULOUSE	543	2,9
HAUTS DE SEINE	463	2,5
NANTES	430	2,3
LILLE	410	2,2
MONTPELLIER	340	1,8
RENNES	290	1,6
STRASBOURG	287	1,6
AIX-en-PROVENCE	248	1,3
NICE	208	1,1
VERSAILLES	190	1,0
SEINE-SAINT-DENIS	137	0,7
ROUEN	136	0,7
GRENOBLE	125	0,7
TOULON	119	0,6
VAL DE MARNE	114	0,6
NIMES	110	0,6
CLERMONT-FERRAND	105	0,6
GRASSE	105	0,6
GUADELOUPE	103	0,6

*Les vingt-trois barreaux présentés dans ce tableau sont ceux dont le nombre d'avocats supplémentaires enregistré entre 2008 et 2018 dépasse 100.*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

- **Une augmentation plus sensible pour les femmes**

Au niveau national, l'augmentation du nombre des avocats a été beaucoup plus sensible pour les femmes. En effet, leur nombre a progressé de 54%, contre 22% pour les hommes - **Tableau 7** -. Elles ont ainsi contribué à hauteur de 71% à l'augmentation globale relevée entre 2008 et 2018 (13 084 femmes supplémentaires contre 5 413 hommes).

**Tableau 7**  
**Evolution du nombre d'avocats inscrits au barreau**  
**selon le sexe entre 2008 et 2018**  
*Variation 2008-2018 (%)*

Sexe	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2008-2018 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>48 461</b>	<b>58 224</b>	<b>60 223</b>	<b>62 073</b>	<b>63 923</b>	<b>65 480</b>	<b>66 958</b>	<b>38,2</b>
HOMMES	24 287	27 204	27 692	28 301	28 711	29 177	29 700	22,3
FEMMES	24 174	31 020	32 531	33 772	35 212	36 303	37 258	54,1

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

## 1.6 Les avocats honoraires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 5 908 avocats honoraires ont été recensés sur l'ensemble du territoire. Le barreau de Paris en regroupe à lui seul 28% (1 649) et la moitié se répartissent sur dix barreaux (*voir annexe 1, tableau A5*). Cinquante-cinq barreaux recensent moins de dix avocats honoraires et quatre n'en comptent aucun.

Les deux-tiers des avocats honoraires sont des hommes. Parmi les dix barreaux qui regroupent la moitié des avocats honoraires, c'est dans celui de Bordeaux que la proportion de femmes est la plus élevée (47%) et dans celui de Lyon qu'elle est la plus faible (28%) – **Tableau 8** -.

**Tableau 8**  
**Nombre d'avocats honoraires selon le sexe et proportion de femmes (%)**  
**Dix barreaux regroupent la moitié des avocats honoraires**

Barreau	Nombre d'avocats honoraires			% de femmes
	TOTAL	Hommes	Femmes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 908</b>	<b>3 920</b>	<b>1 988</b>	<b>33,6</b>
<i>dont :</i>				
PARIS	1 649	988	661	40,1
LYON	239	172	67	28,0
MARSEILLE	187	130	57	30,5
BORDEAUX	151	80	71	47,0
NICE	151	93	58	38,4
HAUTS DE SEINE	144	83	61	42,4
TOULOUSE	123	78	45	36,6
VERSAILLES	110	61	49	44,5
STRASBOURG	102	72	30	29,4
AIX-en-PROVENCE	101	70	31	30,7

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"*

En 2018, on dénombre 2 184 avocats honoraires de plus qu'en 2008, soit une augmentation de 59% (43% pour les hommes et 104% pour les femmes).

## 2. LES MODES D'EXERCICE

Les avocats peuvent exercer leur profession soit à *titre individuel*, soit au sein d'une *association ou d'une société*. Ils peuvent être employés *en qualité de salarié* ou de *collaborateur libéral* d'un avocat ou d'une société d'avocat.

- **La majorité des avocats exercent à titre individuel**

En 2018, sur les 66 958 avocats, 36,3% exercent à titre individuel, 29,9% en qualité d'associé, 29,4% en qualité de collaborateur, enfin 4,4% en qualité de salarié.

Entre 2008 et 2018, les différents modes d'exercice ont connu des variations plus ou moins importantes. C'est le mode d'exercice en qualité d'associé qui a connu la plus forte augmentation (+47,5%), suivi de l'exercice à titre individuel (+39,7%). L'exercice en qualité de salarié a connu une baisse entre ces deux dates (-4,8%) - **Tableau 9** -.

**Tableau 9 - FRANCE ENTIERE -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2008-2018 (%)*

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2008-2018 (%)
<b>TOTAL France entière</b>	<b>48 461</b>	<b>58 224</b>	<b>60 223</b>	<b>62 073</b>	<b>63 923</b>	<b>65 480</b>	<b>66 958</b>	<b>38,2</b>
A titre individuel	17 401	21 255	21 771	22 513	23 096	23 848	24 307	39,7
En qualité d'associé	13 589	17 260	17 677	18 359	18 943	19 343	20 048	47,5
En qualité de collaborateur	14 389	16 765	17 599	18 263	18 915	19 204	19 670	36,7
En qualité de salarié	3 082	2 944	3 176	2 938	2 969	3 085	2 933	-4,8

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"*

En 2018, les avocats exerçant à titre individuel restent les plus nombreux et leur poids a connu de très faibles variations au cours de la période 2008-2018, se situant autour de 36%.

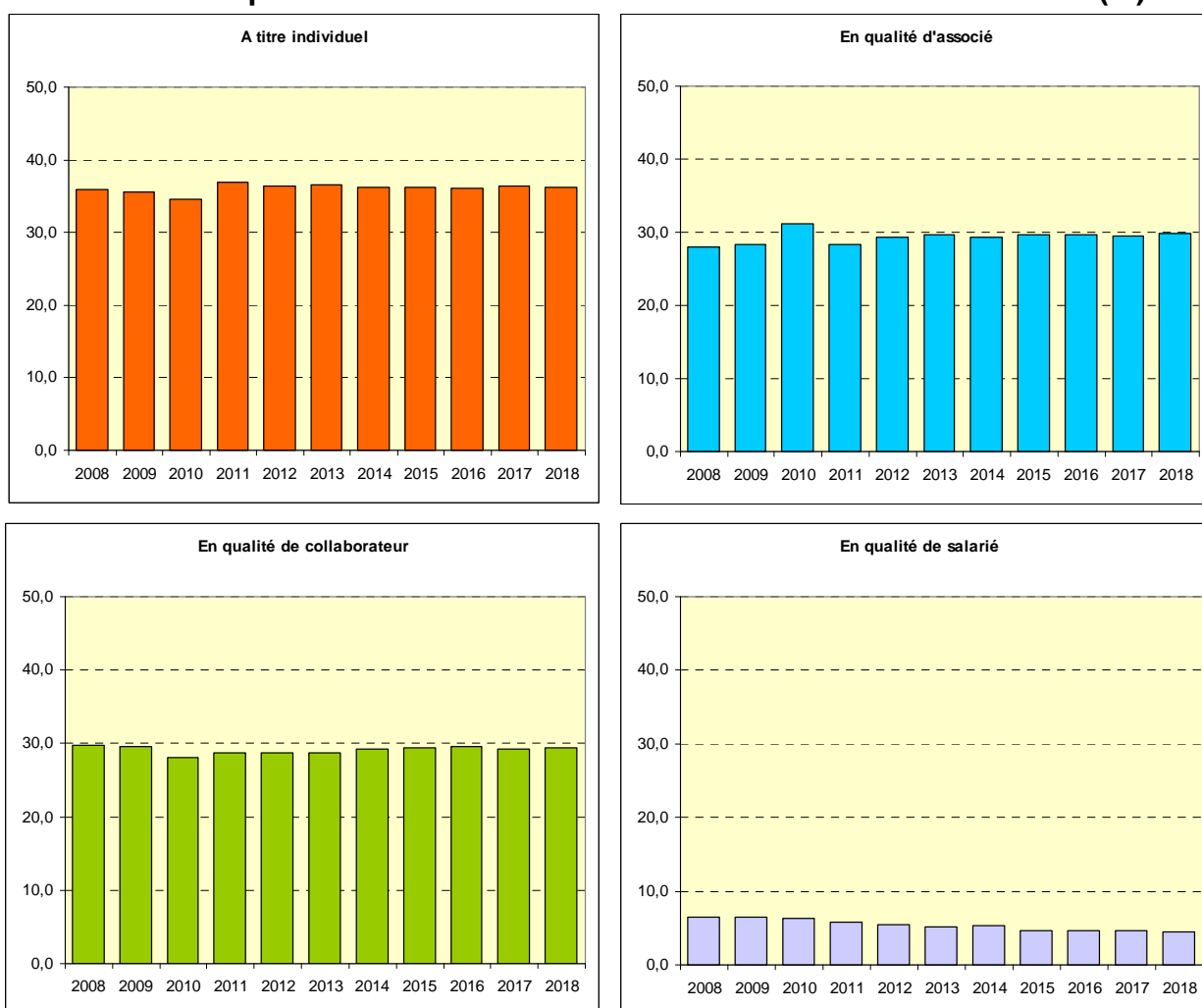
La part des avocats exerçant en qualité d'associé et ceux exerçant en qualité de collaborateur est resté stable également entre ces deux dates et très proche (autour de 29-30% pour chacun des deux modes d'exercice). Enfin, l'exercice en qualité de salarié est resté plus rare (entre 4-6%) - **Tableau 10 et Figure 4** -.

**Tableau 10 - FRANCE ENTIERE -  
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TOTAL France entière</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
A titre individuel	35,9	36,5	36,2	36,3	36,1	36,4	36,3
En qualité d'associé	28,0	29,6	29,4	29,6	29,6	29,5	29,9
En qualité de collaborateur	29,7	28,8	29,2	29,4	29,6	29,3	29,4
En qualité de salarié	6,4	5,1	5,3	4,7	4,6	4,7	4,4

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

**Figure 4 – FRANCE ENTIERE -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2008 et 2018 (%)**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

Les officiers publics et ministériels exercent pour leur part, très majoritairement en qualité d'associé (64,8% des cas). En effet, ce mode d'exercice concerne 61% des notaires et 79% des huissiers de justice, pour ne citer que les deux professions les plus représentées.

L'exercice à titre individuel est plus rare, il représente 18% de l'ensemble. C'est dans la profession de commissaires-priseurs judiciaires que sa part est la plus importante (39,4%). Enfin, les OPM exerçant en qualité de salarié représentent également 17,2%<sup>3</sup>.

Compte tenu du poids du **barreau de Paris** (qui concentre 42% des avocats), celui-ci a été isolé pour apprécier son évolution propre et la comparer à celle des autres barreaux.

Entre 2008 et 2018, le nombre d'avocats du barreau de Paris a augmenté de 42,4%. Seul l'exercice en qualité de salarié a baissé (-32%). Ce sont les avocats exerçant en qualité d'associé qui ont connu la plus forte augmentation (+63,2%) passant de 4 684 à 7 644, suivis de ceux exerçant à titre individuel (+40%) – **Tableau 11** -.

**Tableau 11 - PARIS -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2008-2018 (%)*

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2008-2018 (%)
<b>TOTAL Paris</b>	<b>19 763</b>	<b>24 065</b>	<b>24 949</b>	<b>25 871</b>	<b>26 792</b>	<b>27 461</b>	<b>28 145</b>	<b>42,4</b>
En qualité de collaborateur	8 236	9 657	10 109	10 406	10 826	10 950	11 219	36,2
A titre individuel	6 419	7 735	7 954	8 312	8 554	8 920	8 994	40,1
En qualité d'associé	4 684	6 341	6 567	6 830	7 080	7 285	7 644	63,2
En qualité de salarié	424	332	319	323	332	306	288	-32,1

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

En 2018, sur les 28 145 avocats parisiens, 40% exercent en qualité de collaborateur, 32% à titre individuel, 27,2% en qualité d'associé, enfin 1% en qualité de salarié.

Les avocats exerçant en qualité de *collaborateur* restent les plus nombreux devant le barreau de Paris et leur poids est resté relativement stable depuis 2010, autour de 40%. Les avocats exerçant à titre individuel arrivent en seconde position, à l'exception de l'année 2010 où les avocats exerçant en qualité d'associé étaient un peu plus nombreux.- **Tableau 12 et Figure 5** -.

<sup>3</sup> Source : Ministère de la justice, DACS-PEJC, SSI – statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2018 -.

**Tableau 12 - PARIS -  
Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TOTAL Paris</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
En qualité de collaborateur	41,7	40,1	40,5	40,2	40,4	39,9	39,9
A titre individuel	32,5	32,1	31,9	32,1	31,9	32,5	32,0
En qualité d'associé	23,7	26,3	26,3	26,4	26,4	26,5	27,2
En qualité de salarié	2,1	1,4	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

**Figure 5 - PARIS -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2008 et 2018**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

On peut supposer que la prépondérance des collaborateurs au barreau de Paris (qui concentre 57% d'entre eux), s'explique en partie par le fait que ce mode d'exercice, souvent considéré comme une étape permettant aux jeunes avocats d'acquérir une expérience, constitue le mode d'exercice privilégié en début de carrière.



**Dans les autres barreaux**, entre 2008 et 2018, le nombre d'avocats a augmenté de 35,2%.

Ce sont les avocats exerçant à *titre individuel et en qualité d'associé* qui ont connu l'augmentation la plus forte (+39%, chacun), suivis des avocats exerçant en qualité de collaborateur (+37%) - **Tableau 13** -.

**Tableau 13 - HORS PARIS -**  
**Evolution du nombre d'avocats selon le mode d'exercice**  
*Variation 2008-2018 (%)*

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2008-2018 (%)
<b>TOTAL hors Paris</b>	<b>28 698</b>	<b>34 159</b>	<b>35 274</b>	<b>36 202</b>	<b>37 131</b>	<b>38 019</b>	<b>38 813</b>	<b>35,2</b>
A titre individuel	10 982	13 520	13 817	14 201	14 542	14 928	15 313	39,4
En qualité d'associé	8 905	10 919	11 110	11 529	11 863	12 058	12 404	39,3
En qualité de collaborateur	6 153	7 108	7 490	7 857	8 089	8 254	8 451	37,3
En qualité de salarié	2 658	2 612	2 857	2 615	2 637	2 779	2 645	-0,5

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

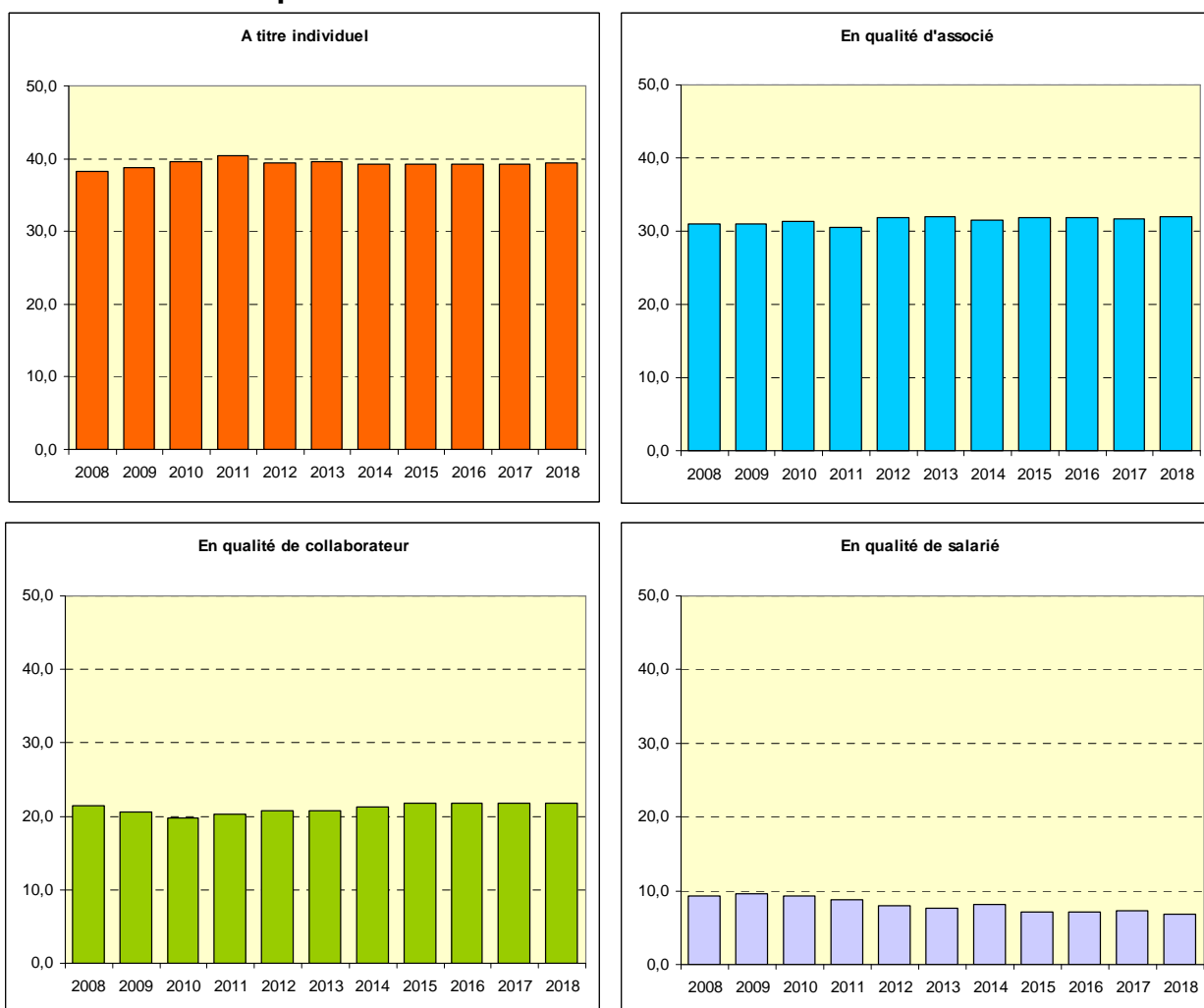
La répartition des avocats selon le mode d'exercice est restée relativement stable devant les autres barreaux entre 2008 et 2018. Les avocats exerçant à titre individuel sont toujours majoritaires, ils représentent 39,5% contre 32% exerçant en qualité d'associé - **Tableau 14 et Figure 6** -.

**Tableau 14 - HORS PARIS -**  
**Répartition par mode d'exercice pour 100 avocats (%)**

Mode d'exercice	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TOTAL hors Paris</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
A titre individuel	38,3	39,6	39,2	39,2	39,2	39,3	39,5
En qualité d'associé	31,0	32,0	31,5	31,8	31,9	31,7	32,0
En qualité de collaborateur	21,4	20,8	21,2	21,7	21,8	21,7	21,8
En qualité de salarié	9,3	7,6	8,1	7,2	7,1	7,3	6,8

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

**Figure 6 - HORS PARIS -  
Evolution de la part de chacun des modes d'exercice entre 2008 et 2018**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

- **Des disparités d'un barreau à l'autre**

La répartition des avocats selon le mode d'exercice diffère sensiblement d'un barreau à l'autre - **Tableau 15** -.

**Tableau 15**  
**Répartition des avocats selon le mode d'exercice en 2018 (%)**  
**Dix-neuf barreaux comptent plus de 500 avocats**

Barreau	TOTAL	Exerçant à titre individuel	Exerçant en qualité d'associé	Exerçant en qualité de collaborateur	Exerçant en qualité de salarié
<b>TOTAL France entière</b>	<b>66 958</b>	<b>36,3</b>	<b>29,9</b>	<b>29,4</b>	<b>4,4</b>
<i>dont :</i>					
PARIS	28 145	32,0	27,2	<b>39,9</b>	1,0
LYON	3 178	25,7	<b>34,9</b>	34,4	5,0
HAUTS DE SEINE	2 227	18,6	18,4	19,3	<b>43,6</b>
MARSEILLE	2 124	<b>45,2</b>	25,6	26,2	3,1
TOULOUSE	1 583	<b>41,0</b>	26,6	29,9	2,5
BORDEAUX	1 575	<b>36,8</b>	27,8	29,0	6,4
LILLE	1 212	<b>39,4</b>	24,6	27,8	8,2
MONTPELLIER	1 088	<b>38,5</b>	28,5	30,0	3,0
NICE	1 048	<b>54,5</b>	22,7	21,1	1,7
NANTES	1 019	24,0	<b>34,4</b>	29,2	12,3
STRASBOURG	956	<b>41,3</b>	28,1	25,5	5,0
AIX-en-PROVENCE	808	<b>44,6</b>	29,5	25,4	0,6
RENNES	790	22,2	<b>40,8</b>	23,3	13,8
VERSAILLES	783	<b>54,8</b>	24,5	19,2	1,5
GRASSE	614	<b>49,3</b>	29,6	18,7	2,3
GRENOBLE	568	34,0	<b>39,8</b>	22,2	4,0
SEINE-SAINT-DENIS	564	<b>72,0</b>	15,6	12,2	0,2
VAL DE MARNE	564	<b>61,5</b>	21,1	16,0	1,4
ROUEN	510	34,3	<b>36,9</b>	22,2	6,7

*Les statistiques détaillées par barreau et ressort de cour d'appel sont présentées en annexe 1 (tableau A6)*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

Une majorité d'avocats exercent à titre individuel dans douze des dix-neuf plus grands barreaux. Comme les années précédentes, la répartition par mode d'exercice des avocats du barreau des Hauts de Seine est atypique puisque 43,6% d'entre eux exercent *en qualité de salarié*<sup>4</sup>. Les barreaux de Lyon, Nantes, Rennes, Grenoble et Rouen quant à eux, compte une majorité d'avocats exerçant *en qualité d'associé*. Enfin, le barreau de Paris, comme nous l'avons vu, compte 40% d'avocats exerçant *en qualité de collaborateur*.

Parmi les barreaux dont l'effectif dépasse cent avocats, c'est dans les deux barreaux Corse que la proportion d'avocats exerçant à titre individuel est maximum (76% à Bastia et 75% à Ajaccio) et dans celui de Nouvelle-Calédonie qu'elle est la plus faible (20%). On observe également des variations importantes pour les autres modes d'exercice. Par exemple, au barreau Paris, 40% des avocats exercent en qualité de collaborateur contre 6,2% à Ajaccio et 6,6% devant le barreau de l'Ain.

<sup>4</sup> Ce particularisme s'explique par le fait qu'au moment de la fusion des professions d'avocats et de conseils juridiques, ce barreau était constitué d'un grand nombre d'avocats anciens conseils juridiques, qui travaillaient dans des cabinets ayant le statut de sociétés commerciales, et dont la quasi-totalité des membres étaient salariés.

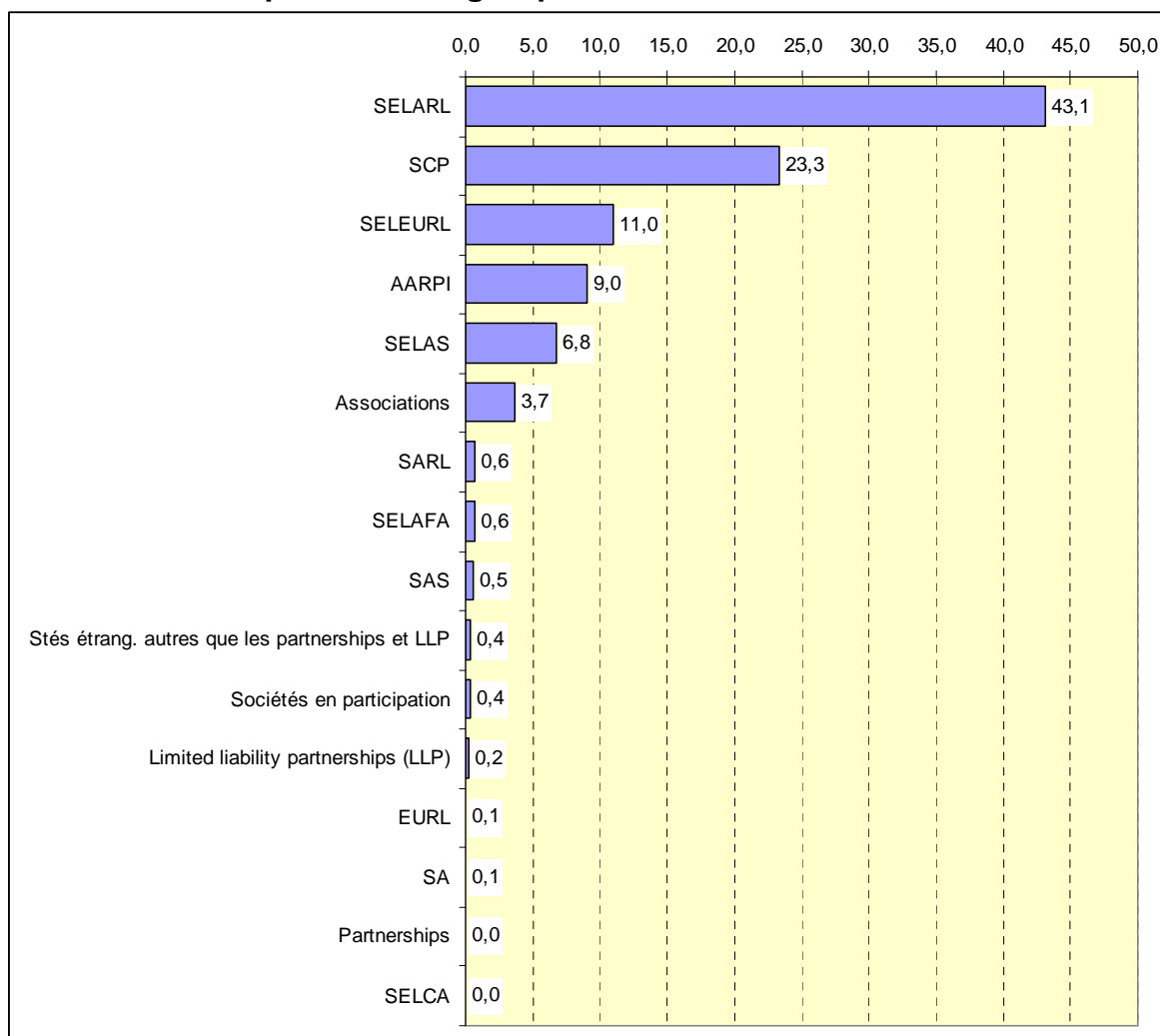
Au plan national, trente-six barreaux ne comptent aucun avocat exerçant en qualité de salarié (*voir annexe 1, tableau A6*).

### 3. LES GROUPEMENTS D'EXERCICE

Les avocats exerçant en groupe peuvent le faire au sein de différentes formes de structures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, on compte 9 337 groupements d'exercice dont plus de la moitié sont des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (y compris SELEURL). Les sociétés civiles professionnelles (SCP) arrivent en seconde position et représentent 23% des groupements, suivies des associations qui représentent 13% (y compris AARPI) - **Figure 7 et Tableau 16** -.

**Figure 7**  
**Répartition des groupements d'exercice en 2018**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

Au niveau national, le nombre moyen de groupements par barreau s'élève à 57 et à 38 hors barreau de Paris. La moitié des groupements se concentrent sur sept barreaux, dont un tiers dans le seul barreau de Paris.

Les SELARL (y compris SELEURL) sont majoritaires dans tous ces barreaux - **Tableau 16** -.

Certaines formes de groupements d'exercice ne sont que très peu représentées, notamment les sociétés d'exercice libéral en commandite par actions (une à Paris), et les partnerships (un à Paris et un dans le barreau des Hauts-de-Seine).

**Tableau 16**  
**Répartition des groupements d'exercice par barreaux en 2018 (%)**  
**Quatorze barreaux comptent plus de 100 groupements**

Barreau	Nombre total de groupements	SELARL	SCP	SELEURL	AARPI*	SELAS	Associations	SARL	SELAFA	SAS	Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	Sociétés en participation	LLP**	Autres***
<b>TOTAL</b>	<b>9 337</b>	<b>43,1</b>	<b>23,3</b>	<b>11,0</b>	<b>9,0</b>	<b>6,8</b>	<b>3,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
<i>dont :</i>														
PARIS	3 082	23,0	10,4	32,1	16,1	10,0	4,5	0,4	0,5	0,9	1,2	0,3	0,7	0,0
LYON	541	77,3	11,3	0,6	3,1	5,2	0,4	0,4	0,6	1,1	0,0	0,0	0,0	0,2
TOULOUSE	380	42,4	37,6	0,0	8,9	10,5	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MARSEILLE	255	57,6	20,4	0,0	12,5	2,4	6,3	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
BORDEAUX	234	65,4	23,1	0,4	2,6	6,4	0,9	0,4	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0
RENNES	161	64,6	17,4	1,9	5,0	6,2	1,2	2,5	0,6	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0
NANTES	152	69,1	11,2	3,3	3,9	3,3	3,3	3,3	1,3	0,7	0,0	0,0	0,0	0,7
LILLE	142	53,5	20,4	0,0	12,7	3,5	8,5	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
AIX-en-PROVENCE	133	42,9	36,8	0,0	3,0	3,8	12,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0
MONTPELLIER	132	43,2	50,0	0,0	0,0	3,0	1,5	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
GRENOBLE	123	58,5	35,8	0,8	0,0	1,6	0,0	2,4	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
GRASSE	105	46,7	30,5	0,0	8,6	8,6	4,8	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HAUTS DE SEINE	105	39,0	13,3	0,0	13,3	21,0	1,0	0,0	3,8	2,9	0,0	4,8	0,0	1,0
VERSAILLES	101	46,5	29,7	0,0	8,9	7,9	4,0	1,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0

\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les EURL, SA, partnerships et SELCA.

Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A7a et 7b).

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

Entre 2008 et 2018, le nombre de groupements a augmenté de 68% passant de 5 572 à 9 337 groupements. Le nombre de SELARL (y compris SELEURL) a été multiplié par 2,3 étant passé de 2 224 à 5 057, tandis que celui des SCP est resté stable, autour de 2 200 - **Tableau 17** -. La répartition selon les formes de groupements s'est beaucoup modifiée au cours des années 2008-2018. Les SCP qui jusqu'en 2008, occupaient la première position, laissent leur place aux SELARL (y compris SELEURL) dès 2009, dont la part n'a cessé d'augmenter. En effet, elle est passée de 40% en 2008 à 54% en 2018. Parallèlement, la part des SCP a connu une progression inverse, passant de 40% en 2008 à 23% en 2018 -**Tableau 18** -.

Entre 2016 et 2017, parmi les six formes de groupements les plus représentées, ce sont les SELAS qui ont le plus augmenté (+17,7%) et les associations qui ont le plus baissé (-12,4%) - **Tableau 17** -.

**Tableau 17**  
**Evolution du nombre de groupements d'exercice**  
*Variation 2017-2018 (%)*

Forme des groupements	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017-2018 (%)
<b>TOTAL</b>	<b>5 572</b>	<b>7 534</b>	<b>7 570</b>	<b>8 116</b>	<b>8 440</b>	<b>8 761</b>	<b>9 337</b>	<b>5,4</b>
SELARL	2 174	2 992	3 043	3 342	3 545	3 736	4 027	7,8
SCP	2 230	2 457	2 327	2 361	2 354	2 242	2 177	-2,9
SELEURL	50	595	663	737	810	936	1 030	10,0
AARPI*	26	450	491	566	649	820	841	2,6
SELAS	109	295	340	408	446	536	631	17,7
Associations	652	525	487	478	422	396	347	-12,4
SARL	30	13	12	14	9	21	59	181,0
SELAFA	159	69	83	59	57	56	59	5,4
SAS	-	-	-	-	-	10	49	-
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	6	31	31	36	39	38	36	-5,3
Sociétés en participation	44	70	57	76	73	33	35	6,1
LLP**	21	20	24	24	22	22	23	4,5
Autres***	71	30	24	29	23	15	23	-8,0

\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les EURL, SA, partnerships et SELCA.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

**Tableau 18**  
**Evolution de la structure des groupements d'exercice (%)**

Forme des groupements	2008	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
SELARL	39,0	39,7	40,2	41,2	42,0	42,2	43,1
SCP	40,0	32,6	30,7	29,1	27,9	25,3	23,3
SELEURL	0,9	7,9	8,8	9,1	9,6	10,6	11,0
AARPI*	0,5	6,0	6,5	7,0	7,7	9,3	9,0
SELAS	2,0	3,9	4,5	5,0	5,3	6,0	6,8
Associations	11,7	7,0	6,4	5,9	5,0	4,5	3,7
SARL	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,6
SELAFA	2,9	0,9	1,1	0,7	0,7	0,6	0,6
SAS	-	-	-	-	-	0,1	0,5
Sociétés étrangères autres que les partnerships et LLP	0,1	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Sociétés en participation	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,4	0,4
LLP**	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Autres***	1,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2

\*Associations d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, \*\*Limited liability partnerships, \*\*\*Sont inclus dans cette catégorie les EURL, SA, partnerships et SELCA.

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

La loi Croissance a prévu la création, par voie d'habilitation, de sociétés pluri-professionnelles ayant pour objet l'exercice en commun de plusieurs des professions d'avocat, d'avocats aux Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de notaire, d'huissier de justice, de commissaire-priseur judiciaire, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de conseil en propriété industrielle et d'expert-comptable. Cette habilitation a conduit à l'adoption de *l'ordonnance n° 2016-394 du 31 mars 2016 relative aux sociétés constituées pour l'exercice en commun de plusieurs professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé*.

En 2018, les avocats ont fait peu usage de cette nouvelle possibilité de créer des sociétés pluri-professionnelles. En effet, sur les 9 337 sociétés recensées, on dénombre seulement 56 sociétés composées de plusieurs professions, soit 0,6%. Dans près de sept cas sur dix les structures concernées sont des SELARL (68%) et dans 18% des cas, des SELAS.



#### 4. LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE PROFESSION LIBÉRALE

Depuis le décret n°2004-852 du 23 août 2004 les avocats peuvent constituer une société de participations financières de profession libérale (SPFPL). Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, on dénombre 625 sociétés de participations financières de profession libérale. La quasi-totalité de ces sociétés possèdent un capital détenu exclusivement par des avocats (97%). Seules dix-neuf sociétés de participations financières de profession libérale ont un capital ouvert à d'autres professions. - **Tableau 19** -.

**Tableau 19**  
**Répartition des sociétés de participations financières de profession libérale**  
**Vingt-quatre barreaux comptent plus de cinq SPFPL**

Barreau	TOTAL		dont le capital est détenu exclusivement par des avocats	dont le capital est ouvert à d'autres professions
	Nombre	%		
<b>TOTAL</b>	<b>625</b>	<b>100,0</b>	<b>606</b>	<b>19</b>
<i>dont :</i>				
PARIS	179	28,6	167	12
LYON	89	14,2	89	0
RENNES	36	5,8	36	0
NANTES	27	4,3	27	0
MONTARGIS	18	2,9	18	0
MARSEILLE	16	2,6	16	0
BORDEAUX	16	2,6	14	2
SAINT-ETIENNE	16	2,6	16	0
TOURS	13	2,1	13	0
LA ROCHE-SUR-YON	11	1,8	11	0
BESANCON	9	1,4	9	0
ANNECY	9	1,4	9	0
LILLE	9	1,4	9	0
TOULOUSE	9	1,4	7	2
AGEN	8	1,3	8	0
BAYONNE	8	1,3	8	0
GRASSE	7	1,1	6	1
GRENOBLE	7	1,1	7	0
VALENCE	7	1,1	7	0
CAEN	6	1,0	6	0
AVIGNON	6	1,0	6	0
REIMS	6	1,0	5	1
CLERMONT-FERRAND	6	1,0	6	0
ROUEN	6	1,0	6	0

*Les statistiques détaillées relatives au nombre de SPFPL sont présentées en annexe1 (tableau A7b).*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

Plus de la moitié des SPFPL sont réparties sur quatre barreaux : ceux de Paris (28,6%), Lyon (14,2%), Rennes (5,8%) et Nantes (4,3).

## 5. LES MENTIONS DE SPECIALISATION

Le décret n°2011-1985 du 28 décembre 2011 détermine les conditions d'obtention et d'usage des mentions de spécialisation des avocats. Avec ce texte, le régime de l'accès aux mentions de spécialisation a substantiellement été simplifié, et orienté vers une logique essentiellement professionnelle. Les avocats passent un entretien-discussion avec un jury spécialisé qui procède à leur audition, à partir des éléments de leur dossier, dont l'objectif est de valider leurs compétences professionnelles. Egalement dans une optique de simplification, le décret a limité à deux le nombre des mentions susceptibles d'être usitées par un même avocat. Les avocats spécialistes sont par ailleurs astreints à une obligation de formation continue renforcée dans le ou les domaines de la spécialité revendiquée. L'arrêté du 28 décembre 2011 a fixé la nouvelle liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'avocat.

- **Forte concentration des mentions de spécialisation**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 8 266 mentions de spécialisation ont été recensées au niveau national. On observe ici encore une forte concentration géographique : dix barreaux regroupent la moitié des mentions de spécialisation. Les avocats du barreau de Paris arrivent en tête avec 1 656 mentions, soit 20% de l'ensemble. Par ailleurs, dans dix barreaux, les avocats ne sont titulaires d'aucune mention.

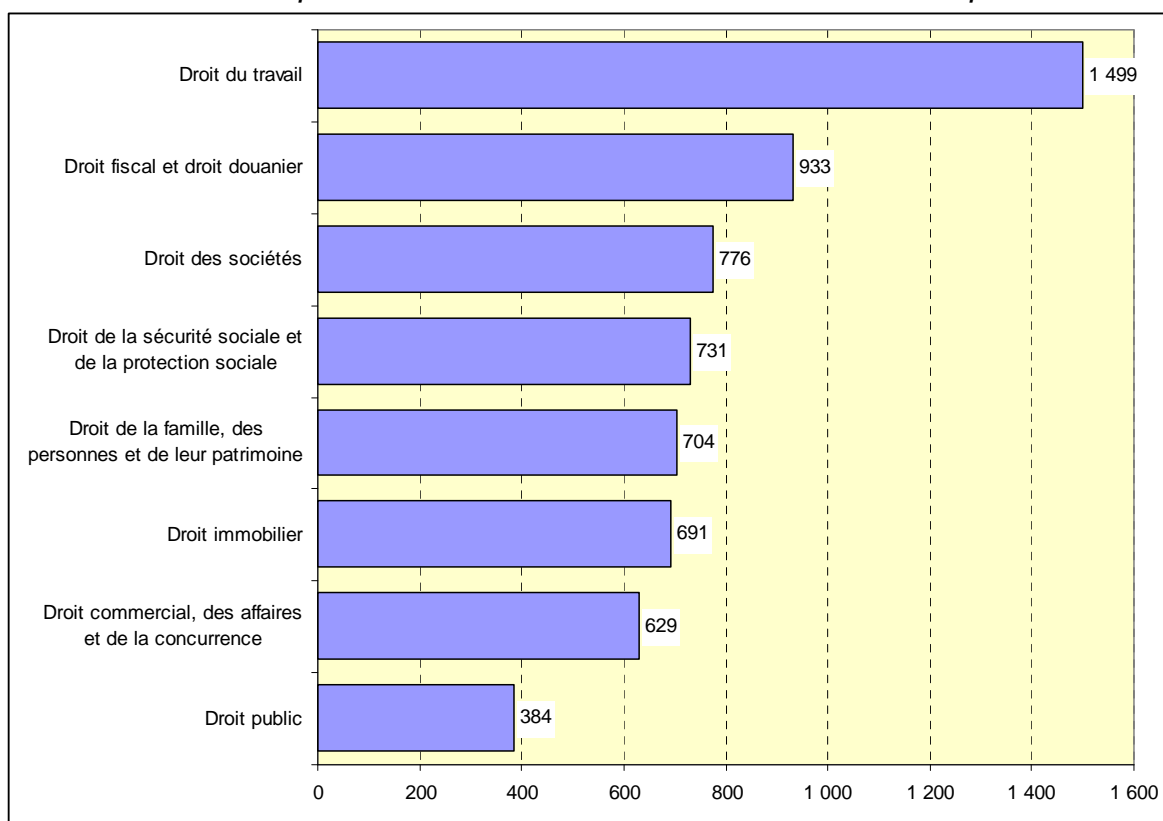
**Tableau 20**  
**Dix barreaux concentrent la moitié des mentions de spécialisation**

Barreau	Nombre de mentions de spécialisation	%	Cumul (%)
<b>TOTAL FRANCE ENTIERE</b>	<b>8 266</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	1 656	20,0	20,0
LYON	536	6,5	26,5
MARSEILLE	368	4,5	31,0
HAUTS DE SEINE	285	3,4	34,4
LILLE	282	3,4	37,8
MONTPELLIER	268	3,2	41,1
BORDEAUX	251	3,0	44,1
TOULOUSE	243	2,9	47,0
RENNES	180	2,2	49,2
NANTES	171	2,1	51,3

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

Plus de la moitié des mentions sont concentrées sur cinq spécialités. Le droit du travail arrive en première position, représentant 18,1% des mentions, suivi du droit fiscal et douanier (11,3%), du droit des sociétés (9,4%), du droit de la sécurité sociale (8,8%) et enfin du droit de la famille et des personnes (8,5%) - **Figure 8** -.

**Figure 8**  
**Répartition nationale des mentions de spécialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018**  
*Plus des trois-quarts des mentions sont concentrées sur huit spécialités*



*Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A8)*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"*

Faible au plan national, la part de certaines mentions de spécialisation peut être non négligeable localement. Ainsi, le droit rural par exemple représente plus de 10% dans huit barreaux, dont Beauvais et Albi. Il s'agit de barreaux dans lesquels le nombre total de mentions est réduit (inférieur à 20).

- ***Proportion d'avocats titulaires d'une mention de spécialisation***

Toutes matières confondues, le taux de spécialisation des avocats s'élève à 12,3%. Ce taux varie considérablement d'un barreau à l'autre. Ainsi, parmi les barreaux composés de plus de cent avocats, ce taux est de 34% au barreau d'Epinal et de 1,6% au barreau d'Ajaccio.

- ***Un nombre de mentions de spécialisation qui se stabilise***

Après avoir connu baisse en 2016 et en 2017, le nombre de mentions de spécialisation se stabilise en 2018, passant de 8 209 à 8 266 soit une augmentation de 0,7%.

## 6. LES AVOCATS ETRANGERS

### 6.1 La répartition géographique des avocats étrangers

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 333 avocats étrangers ont été recensés sur l'ensemble du territoire, soit 61% de plus qu'en 2008 (883 avocats étrangers supplémentaires). Parmi les quatorze barreaux qui comptent au moins dix avocats étrangers, les augmentations relatives les plus fortes concernent les barreaux de Montpellier et Nantes. Avec 676 avocats supplémentaires, le barreau de Paris a quant à lui participé à l'augmentation globale à hauteur de 77%.

- **Très forte concentration géographique des avocats étrangers**

Les avocats étrangers sont inscrits au tableau de soixante-sept barreaux, dont plus des trois-quarts à celui de Paris (1 800). Avec 3,3%, le barreau des Hauts de Seine arrive en seconde position (78) - **Tableau 21** -. Notons que trente-deux barreaux ne comptent qu'un seul avocat étranger et que quatre dix sept n'en comptent aucuns.

**Tableau 21**  
**Nombre d'avocats étrangers par barreau**  
**Quatorze barreaux comptent plus de dix avocats étrangers**

Barreau	Nombre total d'avocats	Avocats étrangers			Proportion d'avocats étrangers (%)
		Nombre	%	Cumul	
<b>TOTAL</b>	<b>66 958</b>	<b>2 333</b>	<b>100,0</b>		<b>3,5</b>
<i>dont :</i>					
PARIS	28 145	1 800	77,2	77,2	6,4
HAUTS DE SEINE	2 227	78	3,3	80,5	3,5
LYON	3 178	55	2,4	82,9	1,7
BORDEAUX	1 575	42	1,8	84,7	2,7
MARSEILLE	2 124	35	1,5	86,2	1,6
TOULOUSE	1 583	34	1,5	87,6	2,1
NICE	1 048	33	1,4	89,0	3,1
SEINE-SAINT-DENIS	564	30	1,3	90,3	5,3
LILLE	1 212	29	1,2	91,6	2,4
STRASBOURG	956	22	0,9	92,5	2,3
ESSONNE	347	21	0,9	93,4	6,1
MONTPELLIER	1 088	19	0,8	94,2	1,7
NANTES	1 019	14	0,6	94,8	1,4
AIX-en-PROVENCE	808	11	0,5	95,3	1,4

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat -situation au 1er janvier 2018-"

Les avocats étrangers représentent 3,5% de l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. Pour les barreaux dans lesquels ils sont les plus nombreux, cette part varie de 6,4% pour le barreau de Paris à 1,4% à Nantes et Aix-en-Provence.

## 6.2 Nationalité des avocats étrangers exerçant dans des barreaux français

Parmi les 2 333 avocats étrangers recensés en 2018, 1 153, soit la moitié sont originaires d'un pays de l'Union européenne pour la plus grande part d'Allemagne (9%) et du Royaume-Uni (8,7%).

Depuis dix ans, le nombre des avocats de l'Union européenne inscrits à un barreau français a fortement augmenté passant de 730 à 1 153 (+58%). Outre une partie de l'augmentation due à l'entrée de douze nouveaux pays en 2004 et 2007, cette hausse pourrait également s'expliquer, par la mise en œuvre de plusieurs directives européennes visant à faciliter l'exercice de la profession d'avocats dans un Etat membre de l'Union européenne autre que celui où la qualification professionnelle a été acquise.

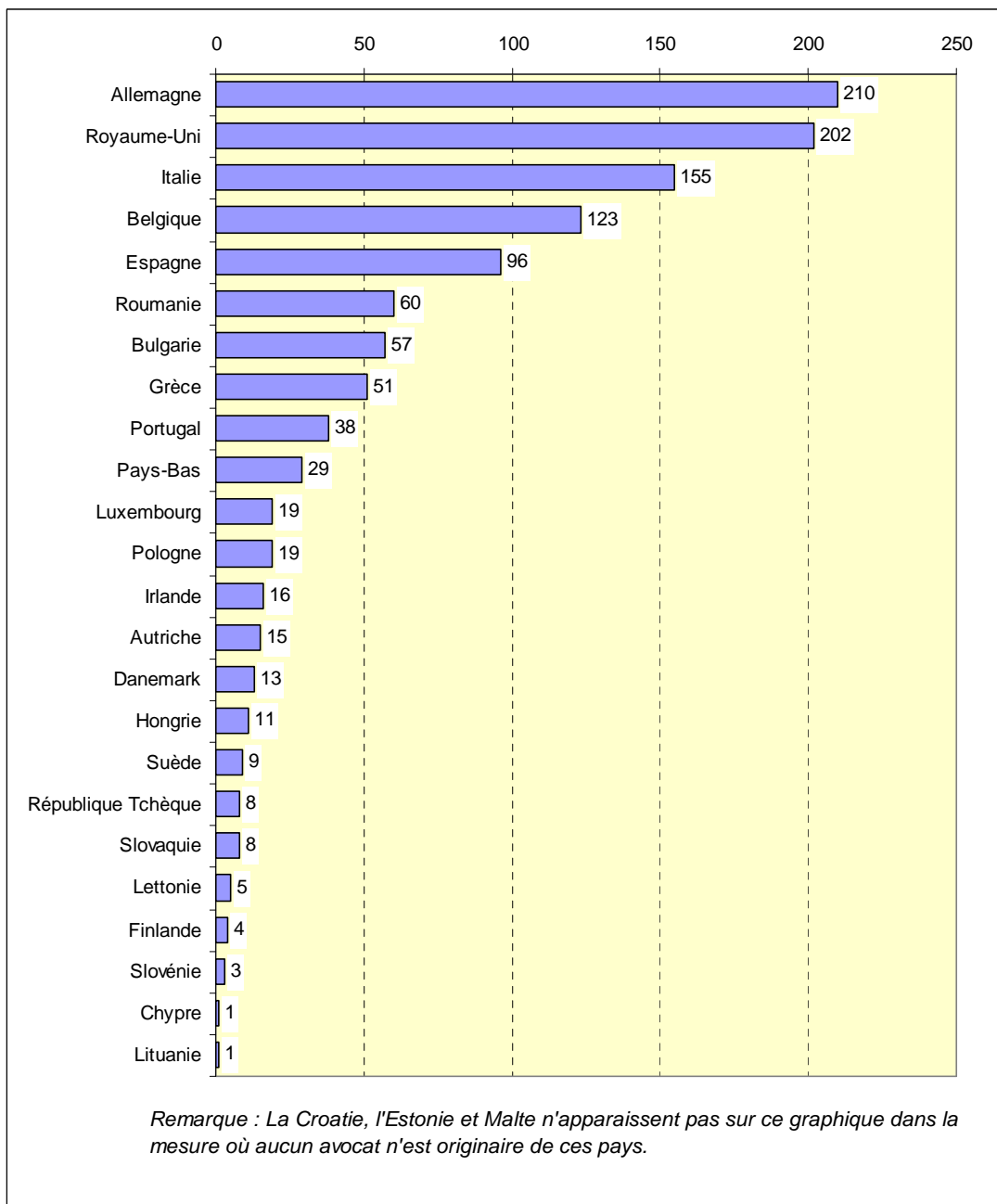
Hors Union européenne, les avocats sont principalement originaires d'un pays d'Afrique (28,5%) et d'Amérique du Nord (8%) - **Tableau 22 et Figures 9a et 9b** -.

**Tableau 22**  
**Répartition des avocats étrangers selon les nationalités**  
**les plus représentées au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Nationalité	Nombre d'avocats étrangers	%
<b>TOTAL</b>	<b>2 333</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL Union Européenne</b>	<b>1 153</b>	<b>49,4</b>
<i>dont :</i>		
Allemagne	210	9,0
Royaume-Uni	202	8,7
Italie	155	6,6
Belgique	123	5,3
Espagne	96	4,1
Roumanie	60	2,6
Bulgarie	57	2,4
Grèce	51	2,2
Portugal	38	1,6
Pays-Bas	29	1,2
Luxembourg	19	0,8
Pologne	19	0,8
Irlande	16	0,7
Autriche	15	0,6
Danemark	13	0,6
Hongrie	11	0,5
<b>TOTAL hors Union Européenne</b>	<b>1 180</b>	<b>50,6</b>
<i>dont :</i>		
Afrique hors Maghreb	401	17,2
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	263	11,3
Etats-Unis	126	5,4
Amérique centrale et du Sud	74	3,2
Proche et Moyen-Orient	69	3,0
Europe centrale et orientale	63	2,7
Canada	58	2,5
Chine	37	1,6
Europe occidentale (hors UE, Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège)	21	0,9
Confédération Suisse	19	0,8
Japon <sup>17</sup>	17	0,7
Asie non francophone (hors Chine et Japon)	16	0,7

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018 -"

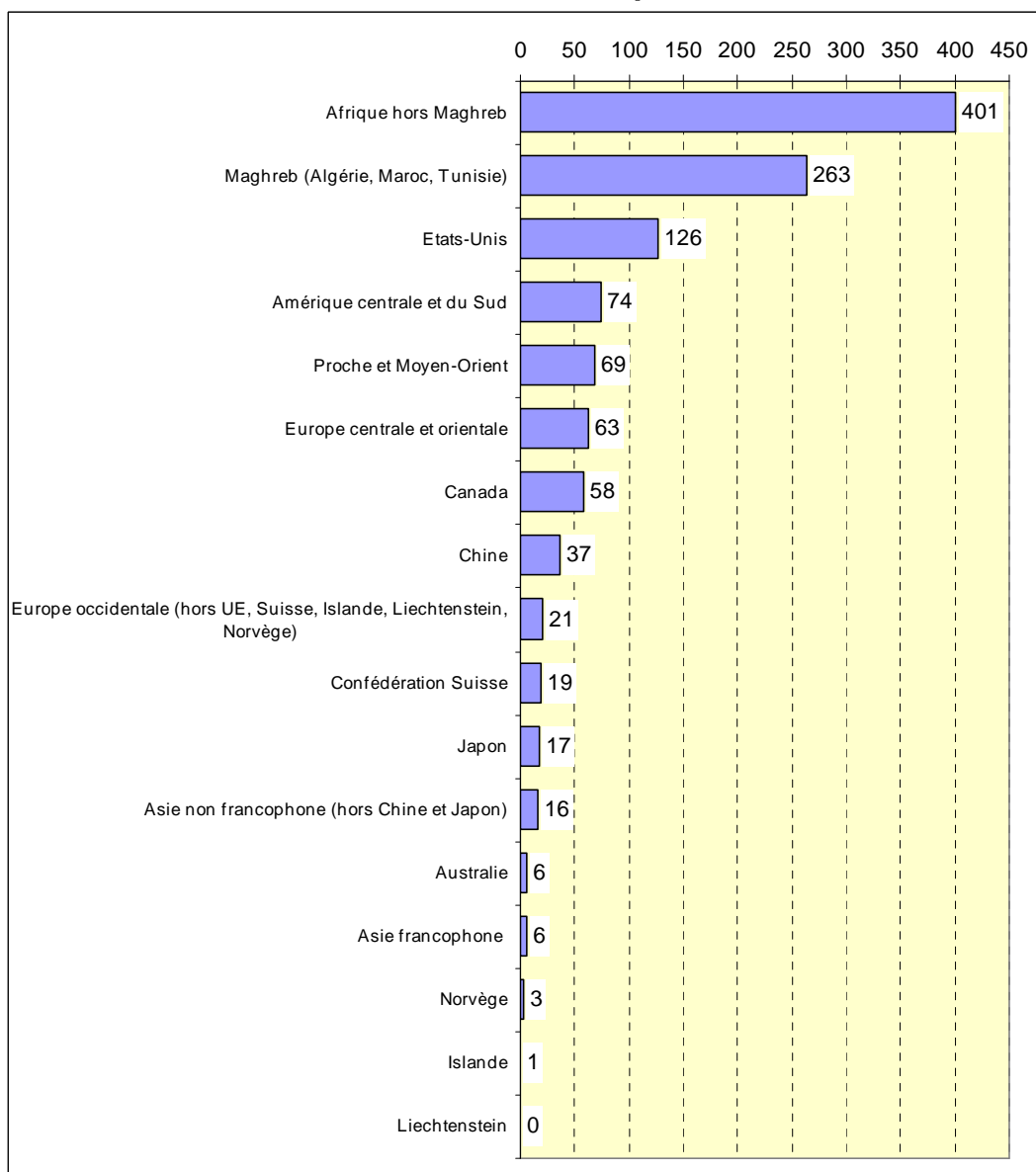
**Figure 9a**  
**Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2018**  
**- Union Européenne -**



**Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)**

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018"

**Figure 9b**  
**Nombre d'avocats étrangers selon la nationalité en 2018**  
**- Hors Union Européenne -**



*Les statistiques plus détaillées sont présentées en annexe 1 (tableau A9a)*

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

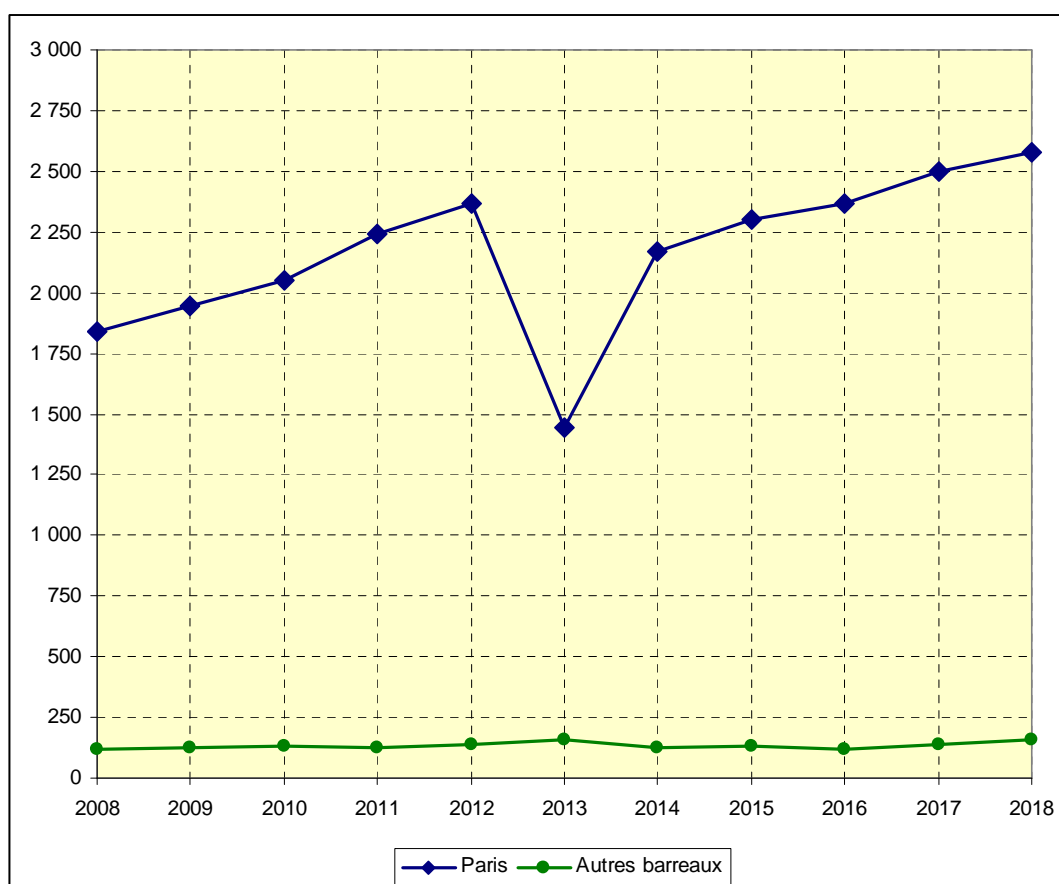
### 6.3 Exercice de la profession d'avocat par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne selon qu'ils exercent sous le titre français d'avocat ou leur titre d'origine

Sur les 1 153 avocats étrangers issus d'un pays de l'Union européenne, plus des trois quarts exercent sous le titre français d'avocat<sup>5</sup>. Pour les deux nationalités les plus représentées, cette proportion atteint 82,4% pour les avocats d'origine allemande et 63% pour ceux originaires du Royaume-Uni.

## 7. LES AVOCATS INSCRITS A UN BARREAU ETRANGER

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 731 avocats sont inscrits à la fois à un barreau français et à un barreau étranger, soit 4% des avocats.

**Figure 10**  
**Evolution du nombre d'avocats inscrits à un barreau étranger entre 2008 à 2018**



Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"

<sup>5</sup> Il s'agit des avocats ayant passé l'examen de l'article 99 du décret du 27/11/1991 ou ayant bénéficié de l'assimilation de l'article 89 de la loi du 31/12/1971 (Réforme de la loi du 11/02/2004).



Devant le barreau de Paris, la forte baisse observée entre 2012 et 2013 est imputable à une modification d'enregistrement de ces avocats<sup>6</sup> - **Figure 10** -.

En 2018, le nombre d'avocats parisiens inscrits à un barreau étranger atteint un effectif de 2 576. Celui relatif aux autres barreaux reste relativement stable, autour de 140. La quasi-totalité concerne donc des avocats inscrits au barreau de Paris (94%), les 6% restant se répartissant entre quarante-six autres barreaux, notamment ceux de Marseille (17), des Hauts-de-Seine (13), de Strasbourg (12) et de Bordeaux (9) - (voir annexe 1, tableau A10b).

Sur les 1 651 avocats inscrits également dans un barreau d'un pays de l'Union européenne, près de quatre sur dix le sont au Royaume-Uni (37%) et 41% se partagent entre la Belgique (22,3%), l'Allemagne (9,4%) et le Luxembourg (9,4%). Hors Union européenne, plus de six sur dix sont inscrits dans un barreau d'Amérique du Nord -Etats-Unis (52,5%) ou du Canada (8,3%)- et 10,3% en Suisse – **Tableau 23** - (voir annexe 1, tableau A10a).

**Tableau 23**  
**Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger selon les pays les plus représentés au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Pays	Nombre	%	% (pour 100 UE et pour 100 hors UE)
<b>TOTAL</b>	<b>2 731</b>	<b>100,0</b>	
<b>TOTAL Union Européenne</b>	<b>1 651</b>	<b>60,5</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>			
Royaume-Uni	606	22,2	36,7
Belgique	368	13,5	22,3
Allemagne	156	5,7	9,4
Luxembourg	155	5,7	9,4
Espagne	137	5,0	8,3
Italie	90	3,3	5,5
Grèce	28	1,0	1,7
Roumanie	22	0,8	1,3
<b>TOTAL hors Union Européenne</b>	<b>1 080</b>	<b>39,5</b>	<b>100,0</b>
<i>dont :</i>			
Etats-Unis	567	20,8	52,5
Confédération Suisse	111	4,1	10,3
Canada	90	3,3	8,3
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	65	2,4	6,0
Amérique centrale et du Sud	64	2,3	5,9
Afrique hors Maghreb	61	2,2	5,6
Proche et Moyen-Orient	59	2,2	5,5

Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 -"

<sup>6</sup> En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les avocats en omission et mis en congés ont été retirés contrairement aux autres années où ils étaient intégrés.

## 8. LES BUREAUX SECONDAIRES

Le nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux a augmenté de 48% entre 2008 et 2018, passant de 861 à 1 277.

En 2018, plus de la moitié d'entre eux sont situés dans vingt barreaux, dont 16% dans le ressort du barreau de Paris et 5,3% dans celui de Bordeaux. Quinze barreaux ne comptent aucun bureau secondaire - **Tableau 24** -.

**Tableau 24**  
**Répartition des bureaux secondaires (%)**  
**Plus de la moitié des bureaux secondaires sont répartis sur vingt barreaux**

Barreau	Nombre de bureaux secondaires	%	Cumul
<b>TOTAL</b>	<b>1 277</b>	<b>100,0</b>	
<i>dont :</i>			
PARIS	205	16,1	16,1
BORDEAUX	68	5,3	21,4
MARSEILLE	45	3,5	24,9
ESSONNE	29	2,3	27,2
VERSAILLES	28	2,2	29,4
NICE	26	2,0	31,4
AIX-en-PROVENCE	24	1,9	33,3
MONTPELLIER	24	1,9	35,2
NANTES	22	1,7	36,9
TOULOUSE	22	1,7	38,6
BAYONNE	19	1,5	40,1
ANNECY	18	1,4	41,5
GRENOBLE	18	1,4	42,9
AIN	17	1,3	44,2
LILLE	17	1,3	45,6
NIMES	17	1,3	46,9
LIBOURNE	16	1,3	48,2
AVIGNON	15	1,2	49,3
GRASSE	14	1,1	50,4
VAL D'OISE	14	1,1	51,5

*Les statistiques relatives à chaque barreau sont présentées en annexe 1 (tableau A11).*

*Source : Ministère de la justice, DACS, Pôle d'évaluation de la justice civile, "Statistique sur la profession d'avocat - situation au 1er janvier 2018-"*

## **ANNEXE 1**

### ***TABLEAUX STATISTIQUES***

# LISTE DES TABLEAUX

N°	TABLEAUX	Page
<b>A1</b>	Nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel au 1 <sup>er</sup> janvier 2018.....	45
<b>A2</b>	Nombre d'avocats pour 100 000 habitants par département au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	50
<b>A3</b>	Répartition des avocats selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2018– - <i>Proportion de femmes inscrites au barreau (%)</i> .....	52
<b>A4</b>	Evolution du nombre d'avocats par barreau et ressort de cour d'appel de 2008 à 2018 - <i>Taux d'accroissement 2008-2018 (%)</i> -.....	57
<b>A5</b>	Répartition des avocats honoraires selon le sexe par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2018 - <i>Proportion de femmes (%)</i> .....	61
<b>A6</b>	Répartition des avocats selon le mode d'exercice, par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2018.....	66
<b>A7a</b>	Nombre de sociétés mono-professionnelles par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2018.....	71
<b>A7b</b>	Nombre de sociétés pluri-professionnelles par barreau au 1er janvier 2018.....	76
<b>A7c</b>	Nombre de sociétés de participations financières de profession libérale par barreau au 1er janvier 2018.....	77
<b>A8</b>	Nombre de mentions de spécialisation par barreau et ressort de cour d'appel au 1er janvier 2018.....	79
<b>A9a</b>	Répartition des avocats étrangers selon leur nationalité de 2008 à 2018 (Taux d'accroissement 2008-2018 (%)).....	86
<b>A9b</b>	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2018 et leur nationalité - <i>% d'avocats exerçant sous le titre français d'avocat</i> -.....	87
<b>A9c</b>	Répartition des avocats de l'Union Européenne, de la Confédération Suisse, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège selon le titre sous lequel ils exercent au 1er janvier 2018 par barreau.....	88

<b>A10a</b>	Répartition des avocats également inscrits à un barreau étranger au 1er janvier 2018.....	90
<b>A10b</b>	Evolution du nombre d'avocats également inscrits à un barreau étranger de 2008 à 2018.....	91
<b>A11</b>	Evolution du nombre de bureaux secondaires ouverts dans le ressort des barreaux par des avocats non inscrits à ces barreaux de 2008 à 2018.....	93